

# TRANSPORTEURS (taxis)



## Rejets de télétransmission les plus courants

### Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0450 054	"L'exonération du ticket modérateur est absente au référentiel"	Le bénéficiaire des soins n'est pas ou plus pris en charge à 100 %	1/ Consultez les droits de votre patient sur Espace pro ou l'attestation de droits
0450 056	"L'exonération du ticket modérateur connue au référentiel n'a pas été transmise"	Aucune exonération n'a été transmise pour un bénéficiaire ayant un régime exonérant ou une assurance maternité	2/ Avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments suivants sur votre facture : La caisse d'affiliation Le numéro de Sécurité sociale de l'assuré Les situations d'exonération
0250 050	"L'assuré est absent de notre référentiel"	L'assuré ne dépend pas ou plus de notre organisme Le numéro d'identification de l'assuré est erroné	3/ Pensez à actualiser votre fichier patientèle
0270 051	"Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO"	La date de naissance ou le rang du bénéficiaire est erroné Le bénéficiaire des soins est affilié sous un autre numéro ou dépend d'un autre organisme	N'hésitez pas à rappeler au patient d'effectuer la mise à jour de sa carte vitale à chaque changement de situation.
0470 004	"Date de prescription postérieure à la date des soins"	La date de prescription transmise est postérieure à la date d'exécution du transport	Veillez vérifier la date de la prescription et la date du transport. La prescription médicale doit être établie avant le transport.



## Où trouver les informations ?

**Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle**

=> [Espace pro](#)

### N'oubliez pas !

>> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur [flux-transporteurs@cpam-bordeaux.cnamts.fr](mailto:flux-transporteurs@cpam-bordeaux.cnamts.fr) pour recevoir vos retours sur le traitement des lots

### Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ?  
S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !